



LE MAIRE,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route, et notamment ses articles R 44 et R 225 ;
- VU** le décret n° 86.475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police dans le département en matière de circulation routière ;
- VU** la circulaire n° 86.230 du 17 Juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;
- VU** l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- VU** la demande de l'entreprise PETITJEAN TP 330 Rue des Frères Lumière 39000 LONS LE SAUNIER en date du 05 Mars 2026 afin de réaliser des travaux de modification d'ouvrages avec création d'un nouveau regard au carrefour du Chemin de Varrons, de la VC 5 et de la VC 7 à Rotalier,

CONSIDERANT qu'il importe pour la sécurité des usagers :

- de barrer la circulation du Chemin de Varrons,
 - d'alterner la circulation de la VC 5,
- à compter du 16/03/2026 et pour une durée de 2 semaines,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules sera interdite Chemin de Varrons et alterner sur la VC 5 à compter du 16/03/2026 et pour une durée de 2 semaines.

ARTICLE 2 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise PETITJEAN TP chargée des travaux.

Elle sera conforme aux prescriptions de l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire de ROTALIER, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, la CCPJ, l'entreprise PETITJEAN TP sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Rotalier, le 06 Mars 2026

LE MAIRE,
Jean-Pierre BOUTTER

